

**Commission de Services
Régionaux 1
États financiers
au 31 décembre 2013**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
État des résultats	4
État de la situation financière	5
État de la variation de la dette nette	6
État de flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 19
Annexes	20 - 24

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de la
Commission de Services Régionaux 1

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission de Services Régionaux 1, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2013 et les états des résultats, l'état de la variation de la dette nette et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice initial de douze mois terminé, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

La Commission de Services Régionaux 1, présente dans le passif des congés de maladie d'un montant de 217 511 \$ qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation actuarielle en conformité avec SP 3255 ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'effet de cette dérogation n'a pas été évalué et de ce fait, nous n'avons pu juger nécessaire d'apporter des redressements à la situation financière de la Commission de Services Régionaux 1 ainsi qu'aux résultats de ses activités, à la variation de la dette nette et au flux de trésorerie.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe de fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission de Services Régionaux 1 au 31 décembre 2013 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Raymond Clébert Saint-Thomé, SEACR2

Comptables agréés

Edmundston
Le 28 mai 2014

Commission de Services Régionaux 1

État des résultats

pour l'exercice initial de douze mois terminé le 31 décembre 2013

	Budget (non audité) note 18	
	\$	\$
Revenus		
Cotisation des membres (Page 20)	1 325 749	1 336 021
Vente de services (Page 20)	193 220	302 257
Frais de déversements (Page 20)	3 155 672	3 009 527
Transfert gouvernementaux		71 301
Revenus d'intérêts		37 000
Revenus de placements		63 189
Gain sur la cession de placements		104 730
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles		1 150
Autres revenus		13 217
	<u>4 674 641</u>	<u>4 938 392</u>
Dépenses		
Services généraux (Page 21)	223 000	258 647
Services collaboratifs et d'aménagement régional	1 000	1 000
Services d'aménagement local (Page 22)	1 284 553	1 332 125
Gestion des déchets solides (Page 23-24)	3 823 042	3 572 653
Installation de production d'électricité (Page 24)	268 787	311 970
	<u>5 600 382</u>	<u>5 476 395</u>
Déficit de l'année (note 16)	<u>(925 741)</u>	(538 003)
Excédent accumulé au début de l'année		<u>8 172 350</u>
Excédent accumulé à la fin de l'année		<u>7 634 347</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission de Services Régionaux 1
État de la situation financière
 au 31 décembre 2013

	<u>\$</u>
ACTIFS FINANCIERS	
Encaisse (note 3)	747 644
Comptes à recevoir	
Comptes clients	499 622
Taxes à la consommation	88 885
Province du Nouveau-Brunswick	55 000
Intérêts courus	12 801
Comptes à recevoir des employés, taux prescrit par le gouvernement	2 082
Effet à recevoir (note 4)	25 000
Placements (note 5)	<u>2 839 825</u>
	<u>4 270 859</u>
 PASSIFS	
Emprunt bancaire (note 6)	106 936
Comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation (note 7)	454 375
Produits reportés	125 284
Congés de maladie courus (note 8)	217 511
Dettes à long terme (note 9)	1 180 000
Passif au titre des activités de fermeture et d'après-fermeture (note 10)	<u>2 581 991</u>
	<u>4 666 097</u>
 DETTE NETTE	<u>(395 238)</u>
 ACTIFS NON FINANCIERS	
Immobilisations corporelles (note 14)	23 575 687
Amortissement cumulé	<u>15 559 765</u>
	8 015 922
Charges payées d'avance	<u>13 663</u>
	<u>8 029 585</u>
 EXCÉDENT ACCUMULÉ	<u>7 634 347</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,


 Administrateur


 Administrateur

Commission de Services Régionaux 1

État de la variation de la dette nette

pour l'exercice initial de douze mois terminé le 31 décembre 2013

	\$
Déficit pour l'année	<u>(538 003)</u>
Acquisition d'immobilisations corporelles	(38 413)
Produits de la cession d'immobilisations corporelles	1 150
Amortissement des immobilisations corporelles	1 088 947
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	(1 150)
	<u>1 050 534</u>
Augmentation des charges payées d'avance	(13 663)
Utilisation des charges payées d'avance	16 230
	<u>2 567</u>
Diminution de la dette nette	515 098
Dette nette au début de l'exercice	<u>(910 336)</u>
Dette nette à la fin de l'exercice	<u><u>(395 238)</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission de Services Régionaux 1

État de flux de trésorerie

pour l'exercice initial de douze mois terminé le 31 décembre 2013

	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	
Déficit de l'année	(538 003)
Éléments hors caisse	
Gain sur la cession de placements	(104 730)
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	(1 500)
Amortissement des immobilisations corporelles	1 088 947
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	
Comptes à recevoir	98 737
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	14 000
Produits reportés	125 284
Congés de maladie courus	140 094
Passif au titre des activités de fermeture et d'après-fermeture	133 537
Charges payées d'avance	2 567
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement (a)	<u>958 933</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Immobilisations corporelles	(38 413)
Cession d'immobilisations corporelles	1 500
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles	<u>(36 913)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	
Variation nette de l'emprunt bancaire	(884 299)
Emprunts à long terme	750 000
Remboursements d'emprunts	(388 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(522 299)</u>
Augmentation de la trésorerie avant activités de placements	<u>399 721</u>
ACTIVITÉS DE PLACEMENTS	
Dépôts à terme	(48 097)
Acquisitions de fonds d'investissement	(775 576)
Cession de fonds d'investissement	625 095
Flux de trésorerie liés aux activités de placements	<u>(198 578)</u>
Augmentation nette de l'encaisse	201 143
Encaisse au début	<u>546 501</u>
Encaisse à la fin	<u><u>747 644</u></u>

(a) Les intérêts encaissés au cours de l'exercice s'élèvent à 37 000 \$. Les intérêts versés au cours de l'exercice s'élèvent à 58 503 \$.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission de Services Régionaux 1

Notes complémentaires

au 31 décembre 2013

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

La Commission des Services Régionaux 1, a été formée selon la *Loi sur la prestation de services régionaux*, chapitre 37 des Lois du Nouveau-Brunswick de 2012, en vigueur le 1^{er} janvier 2013. La Commission a comme mandat d'assurer ou de faciliter la prestation d'un service d'élaboration d'un plan régional et du service d'élimination de matières usées solides à tous ses membres, ainsi qu'un service d'utilisation des terres à ses membres qui sont des districts de services locaux. La commission doit aussi servir de tribune pour que ses membres entreprennent des mesures de coopération entre eux, lesquelles comportent des discussions concernant : l'efficacité et l'efficience des services de police; la coordination et la mise en commun de ressources afin d'assurer des interventions en cas d'urgence; la mise en œuvre, la planification et le financement d'initiatives régionales; et la facilitation d'arrangements de services administratifs, financiers ou autres.

En vertu des articles 41 et 48 de la *Loi sur la prestation de services régionaux*, un arrêté ministériel a transféré, effectif le 1^{er} janvier 2013, à l'exception de 108 469\$, l'actif, le passif, les droits, les obligations et les responsabilités de la Commission de gestion enviro-ressources du Nord-Ouest, de la Commission du district d'aménagement de La Vallée et de la Commission du district d'aménagement du Madawaska. De plus, un montant de 22 221\$ a été transféré de la Valley Solid Waste Commission.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la commission reposent sur les observations de l'administration présentées conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements locaux, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables agréés.

Les états financiers présentés selon les normes du CCSP portent surtout sur la situation financière de la commission et sur les changements à cet égard. L'état de la situation financière comprend tous les passifs et actifs de la commission.

Les aspects importants des conventions comptables adoptées par la commission sont les suivants :

Entité publiante

Les états financiers reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les dépenses et les changements à la dette nette et au flux net de trésorerie de l'entité publiante. L'entité publiante comprend toutes les organisations et entreprises responsables de l'administration des affaires et des ressources de la commission et qui sont la propriété de la commission.

Les transactions et les soldes interservices sont éliminés.

Budget

Les montants inscrits aux présents états financiers ont été approuvés le 7 novembre 2012 par le conseil intérimaire.

Commission de Services Régionaux 1

Notes complémentaires

au 31 décembre 2013

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction de la commission doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les renseignements supplémentaires. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la commission pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Transferts gouvernementaux

Les transferts gouvernementaux sont comptabilisés dans les états financiers comme des revenus au cours de la période où les activités donnant lieu au transfert se produisent, à la condition que les transferts sont autorisés, que tous les critères d'admissibilité sont satisfaits et que des estimations raisonnables des sommes peuvent être faites. Les transferts reçus pour lesquels des dépenses n'ont pas encore eu lieu sont compris dans les revenus différés.

Comptabilisation des recettes

Les recettes non affectées sont enregistrées sur la base de la comptabilité d'exercice et sont constatées lorsque la somme recouvrée est raisonnablement assurée. Les contributions avec restrictions sont comptabilisées en tant que revenu de l'année auquel les frais connexes sont engagés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la commission est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les placements dont le terme est égal ou inférieur à trois mois.

Actif non financier

L'actif non financier n'est pas disponible pour dégager tout passif existant et il est conservé pour utilisation dans la prestation de services. Il a une durée utile allant au-delà de l'année courante et sa vente n'est pas prévue dans le cadre normal des activités. L'évolution de l'actif non-financier au cours de l'année, ainsi que l'excédent des revenus sur les dépenses représente l'évolution de l'actif financier net pour l'année.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'achat, ce qui comprend toutes les sommes reliées directement à l'acquisition, la construction, l'aménagement ou l'amélioration de l'actif. Le coût d'achat, moins la valeur résiduelle, des immobilisations corporelles est amorti selon les méthodes suivantes pendant la durée de vie utile des immobilisations comme suit :

Contribution d'immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles reçues comme contributions sont comptabilisées à la juste valeur à la date de réception et elles sont aussi comptabilisées comme revenus.

Commission de Services Régionaux 1

Notes complémentaires

au 31 décembre 2013

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux et périodes</u>
Aménagement du site	Linéaire	40-50 ans
Améliorations locatives	Linéaire	10 ans
Station de production d'énergie	Linéaire	40 ans
Bâtiments	Linéaire	40 ans
Cellules	Linéaire	2 ans
Équipements	Linéaire et dégressif	5-20 ans et 30 %
Équipements relatifs à la production d'énergie	Linéaire	8-12 ans
Matériel roulant	Linéaire	6 ans
Matériel informatique	Dégressif	50 %
Logiciels	Dégressif	50 %

Avantages futurs des employés

La commission a un avantage de congés de maladie tel que documenté dans la note 8.

Information sectorielle

La Commission est une commission diversifiée qui offre une grande gamme de services. Aux fins de la gestion des rapports, les opérations et les activités de la Commission sont organisées et signalées par fonction. Cette présentation a été créée dans le but d'enregistrer des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs conformément à des règlements spéciaux, des restrictions ou des interdictions. Les services de la commissions sont fournis par les départements suivants.

Services généraux

Cette section est responsable de l'administration local de la Commission. Ceci comprend les fonctions du conseil, gestion générale et financière et les questions juridiques.

Services collaboratifs et d'aménagement régional

Cette section offre l'élaboration d'un plan régional visant à mieux coordonner et gérer l'aménagement et l'utilisation des terres dans leur région respective. Plus particulièrement, le plan régional sera axé sur des stratégies qui privilégient des méthodes de développement durable, qui encouragent la coordination de l'aménagement entre les communautés, orientent l'emplacement des infrastructures importantes (routes principales, installations, sentiers) et qui améliorent la coordination du développement commercial et industriel. Le plan régional sera aussi un outil important pour mieux gérer, protéger et harmoniser les ressources et les paysages urbains et ruraux.

Services de gestion des déchets solides

Cette section est responsable d'offrir aux municipalités, aux communautés rurales et aux districts de services locaux de la région des services d'élimination des déchets solides et qui comprennent ce qui suit : exploitation de la station de transfert, coordination de divers programmes de recyclage, manutention des déchets dangereux et sensibilisation au compostage.

Commission de Services Régionaux 1

Notes complémentaires

au 31 décembre 2013

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Services d'aménagement local

Cette section est responsable d'offrir des services d'aménagement du territoire à toutes les municipalités et les districts de services locaux dans son territoire. Entre autres, elle veille à l'élaboration de plans ruraux, à leur gestion et leur application, à l'octroi des permis de construction, à l'inspection des bâtiments et à l'approbation des lotissements. La Commission encourage les districts de services locaux à dresser, dans la mesure du possible, des plans communautaires intégrés. Toutes les municipalités et les communautés rurales obtiennent leurs services d'aménagement local de la commission

Installation de production d'électricité

Cette section est responsable de la production d'électricité.

Conversion des devises

La commission utilise la méthode temporelle pour la conversion des opérations libellées dans une monnaie étrangère. Selon cette méthode, les éléments monétaires d'actif et de passif sont convertis au cours à la date du bilan. Les éléments non monétaires d'actif et de passif sont convertis aux cours historiques, à l'exception de ceux comptabilisés à la juste valeur qui sont convertis au cours à la date du bilan. Les produits et les charges sont convertis au cours en vigueur à la date où ils sont constatés. Les gains et les pertes de change afférents sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice.

3 - ENCAISSE

Encaisse affectée	\$
	<u>440 852</u>
Encaisse non affectée	306 792
	<u><u>747 644</u></u>

4 - EFFET À RECEVOIR

La Commission des services régionaux 1, a avancé 25 000 \$ à la Coopérative d'Énergie Renouvelable du Nord-Ouest Inc. (la CERNO). Cette avance sera encaissable selon les modalités suivantes :

La CERNO effectuera des remboursements périodiques, lorsque celle-ci déclarera, en assemblée générale annuelle, l'émission de ristournes ou dividendes à ses membres. Le remboursement sera égal à au moins 25 % des ristournes ou dividendes émis à cette assemblée générale annuelle.

En guise d'intérêt, la Commission des services régionaux #1 Nord ouest recevra un montant égal en pourcentage aux ristournes émises aux membres lors des assemblées générales annuelles.

Commission de Services Régionaux 1

Notes complémentaires

au 31 décembre 2013

5 - PLACEMENTS

	\$
Dépôt à terme, 4,95 %, échéant en septembre 2018	<u>1 019 761</u>
Fonds d'investissement (valeur marchande de 2 286 684 \$)	<u>1 820 064</u>
	<u><u>2 839 825</u></u>

6 - CONFORMITÉ DES EMPRUNTS À COURT TERME

Emprunt d'exploitation

Ainsi que le prescrit la Loi sur la prestation des service régionaux, les emprunts pour financer les affaires courantes des fonds de fonctionnement sont limités à 5 % du budget de ces services et à 25 % pour le fonds de gestion des déchets solides. La commission a donc un autorité d'emprunt à court terme maximum de 800 000 \$ qui porte intérêt au taux préférentiel plus 1 % (4 %). En 2013, la Commission s'est conformée à ces restrictions.

7 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	<u>126 934</u>
Salaires à payer	<u>107 944</u>
Intérêts courus	<u>1 726</u>
Allocation de retraite à payer	<u>39 755</u>
Sommes à remettre aux DSL	<u>91 773</u>
Sommes à remettre aux autres commissions des services régionaux	<u>86 243</u>
	<u><u>454 375</u></u>

8 - CONGÉS DE MALADIE COURUS

La Commission des services régionaux 1, offre à certains employés, un congé de maladie qui s'accumule à raison de 1 journée par mois et il n'y a pas de maximum. L'employé n'a pas droit à son congé de maladie accumulé s'il est congédié, mis à pied ou s'il y a un départ volontaire.

La Commission des services régionaux 1, offre aussi à d'autres employés, un congé de maladie de 1,25 jour par mois pour les employés administratifs et non administratifs à temps plein. Tous les employés peuvent accumuler un maximum de 80 jours ou 120 jours de congés de maladie. Un employé peut prendre un congé avec solde pour une durée égale au congé de maladie accumulé.

Les congés de maladie sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice selon les heures accumulées des employés et leur taux horaire respectifs. Au 31 décembre 2013, la Commission avait un total de 7 043 heures de maladies accumulées à payer aux divers employés. Le passif comptabilisé au 31 décembre 2013 totalise 217 511 \$.

Le congé de maladie est un avantage non financé. En tant que tel, il n'y a pas d'actifs applicables. Les prestations sont payées à partir des recettes générales lorsqu'elles viennent à échéances. Comme cet avantage n'a pas été évalué par un actuaire, les données aux livres ont été calculées selon les jours réels éligibles aux employés.

Commission de Services Régionaux 1

Notes complémentaires

au 31 décembre 2013

9 - DETTE À LONG TERME

Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

	\$
BI51 1,35 % - 1,70 %, dû en 2016, DC#12-0046	<u>750 000</u>
BE37 2,1 % - 3,15 %, dû en 2016, DC#10-0093	<u>430 000</u>
	<u><u>1 180 000</u></u>

Les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours des prochains exercices s'élèvent à 386 000 \$ en 2014, à 393 000 \$ en 2015 et à 401 000 \$ en 2016.

L'approbation de la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités a été obtenue pour la dette à long terme.

10 - PASSIF AU TITRE DES ACTIVITÉS DE FERMETURE ET D'APRÈS FERMETURE

Un passif a été constaté dans les états financiers au titre des activités de fermeture et d'après-fermeture en fonction de la capacité utilisée dans les cellules du site d'enfouissement déjà en exploitation. Ces coûts seront engagés notamment pour le recouvrement final et la reprise de la végétation, l'achèvement des installations et dispositifs destinés au contrôle du drainage, des produits de lixiviation, de la qualité des eaux, au contrôle et à la récupération des gaz, etc. Les activités d'après-fermeture comprennent toutes les activités liées à la surveillance de la décharge traitement et le contrôle des produits de lixiviation, le contrôle des eaux souterraines et des eaux de surface, le contrôle et la récupération des gaz, l'entretien des divers systèmes de contrôle, des systèmes de drainage et du recouvrement final, etc.

La valeur actuelle total des flux de trésorerie qui devront éventuellement être engagés dans cette activité s'élève à 45 680 751 \$ dont 2 581 991 \$ sont constatés aux états financiers au 31 décembre 2013. La commission prévoit que la capacité totale du site sera d'au moins 2 500 000 tonnes dont une capacité de 859 341 tonnes a déjà été utilisée. Le taux d'actualisation qui a servi au calcul est de 5 %, soit le taux moyen des placements à long terme de la province du Nouveau-Brunswick. La durée estimative de la période au cours de laquelle il sera nécessaire de poursuivre les activités d'après-fermeture est estimée à 50 ans. Un montant en espèces de 2 841 926 \$ a été affecté. Les activités liées à ce compte au cours de l'exercice sont les suivantes :

	\$
Solde au début	<u>2 676 969</u>
Intérêts reçus	48 097
Revenus de placements réinvestis	<u>116 860</u>
	<u><u>2 841 926</u></u>

Commission de Services Régionaux 1

Notes complémentaires

au 31 décembre 2013

10 - PASSIF AU TITRE DES ACTIVITÉS DE FERMETURE ET D'APRÈS FERMETURE (suite)

Cette dette a été financée avec de l'encaisse, un dépôt à terme et des fonds d'investissement tel que décrit ci-après :

	\$
Encaisse	<u>2 101</u>
Dépôt à terme, 4,95 %, échéant en septembre 2018	<u>1 019 761</u>
Fonds d'investissement (valeur marchande de 2 286 684 \$)	<u>1 820 064</u>
	<u><u>2 841 926</u></u>

11 - ÉVENTUALITÉ

Au cours d'un exercice précédent, une poursuite représentant un montant de 32 350 000 \$ a été intentée contre la Commission pour réclamer des dommages causés lors d'un incendie qui a détruit un bâtiment situé sur son territoire. Selon les allégations, le bâtiment aurait été construit selon des plans et devis qui ne respectaient pas le code du bâtiment. De l'avis des conseillers juridiques, il est présentement impossible d'évaluer le dénouement du litige et le montant, le cas échéant, qu'elle pourrait être appelé à verser. Conséquemment, aucune provision ne figure aux états financiers.

12 - ENGAGEMENTS

La Commission s'est engagée, par voie de résolution, à verser une somme de 15 000 \$ à la Campagne Excellence de l'UMCE pour une période de 3 ans jusqu'en 2015. Au cours de l'année, un paiement de 5 000 \$ a été fait. Le solde de 10 000 \$ est payable au cours des deux prochaines années à raison de 5 000 \$ annuellement.

Elle s'est aussi engagée, d'après des contrats de location à long terme à verser une somme de 114 880 \$ pour des locaux, de l'équipement de bureau et du matériel roulant. Les paiements minimums exigible pour les quatres prochains exercices s'élèvent à 83 839 \$ en 2014, 22 010 \$ en 2015, 7 521 \$ en 2016 et à 1 510 \$ en 2017.

Selon le Règlement 84-21 de la Loi sur les emprunts de capitaux par les municipalités, la Commission doit obtenir une autorisation avant de signer une entente de location de plus de 20 000 \$. Au 31 décembre 2013, la Commission ne se conforme pas à cette exigence.

13 - PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE À LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

La Commission des services régionaux 1 respecte les normes comptables du Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public (le Manuel). La Commission est aussi tenue de respecter les normes exposées dans le guide sur la présentation des rapports financiers municipaux de la province du Nouveau-Brunswick.

La note 16 présente un rapprochement de la présentation des fonds exigée par la province du Nouveau-Brunswick et de la présentation selon le Manuel pour l'exercice considéré.

Commission de Services Régionaux 1

Notes complémentaires

au 31 décembre 2013

15 - TABLEAU DE PRÉSENTATION SECTORIELLE

	Services généraux	Services collaboratifs et d'aménagement régional	Services de gestion des déchets solides	Services d'aménagement local	Installation de production d'électricité	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus						
Cotisation des membres		45 600		1 290 421		1 336 021
Vente de services			28 123	33 075	241 059	302 257
Frais de versements			3 009 527			3 009 527
Transfert gouvernementaux	53 088		15 000	3 213		71 301
Revenus d'intérêts			37 000			37 000
Revenus de placement	294		62 895			63 189
Gain sur la cession de placements			104 730			104 730
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles			1 150			1 150
Autres revenus	4 563		8 654			13 217
	57 945	45 600	3 267 079	1 326 709	241 059	4 938 392
Dépenses						
Salaires et bénéfices	161 929		1 186 981	989 128	27 649	2 365 687
Biens et services	96 718	1 000	1 474 551	301 729	87 534	1 961 532
Amortissement des immobilisations corporelles			850 892	41 268	196 787	1 088 947
Intérêts			60 229			60 229
	258 647	1 000	3 572 653	1 332 125	311 970	5 476 395
Excédent (déficit) pour l'année	(200 702)	44 600	(305 574)	(5 416)	(70 911)	(538 003)

Commission de Services Régionaux 1

Notes complémentaires

au 31 décembre 2013

16 - CONCILIATION DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'ANNÉE

	Fonds de fonctionnement des services collaboratifs	Fonds de fonctionnement des services de gestion des déchets solides	Fond de capital des services de gestion des déchets solides	Fonds de fonctionnement des services d'aménagement local	Fonds de capital des services d'aménagement local	Fonds de fonctionnement des services d'installation de production d'électricité	Fonds de capital des services d'installation de production d'électricité	Réserve général d'immobilisation des services de gestion des déchets solides	Réserve général d'immobilisation des services d'installation de production d'électricité	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Excédent (déficit) pour l'année 2013	4 660	472 397	(850 883)	(24 067)	(41 268)	97 926	(196 787)	19		(538 003)
Ajustement à l'excédent (déficit) de 2013 pour les exigences du CCSP										
Excédent d'avant dernière année		457 158		36						457 194
Transferts entre fonds										
Fonds de fonctionnement des services de gestion des déchets solides au fonds de capital des services de gestion des déchets solides		(35 606)	35 606							
Fonds de fonctionnement des services d'installation de production d'électricité au fonds de capital des services d'installation de production d'électricité						(2 807)	2 807			
Fonds de fonctionnement des services de gestion des déchets solides au fonds de réserve général d'immobilisation des services de gestion des déchets solides		(350 000)						350 000		
Fonds de fonctionnement des services d'installation de production d'électricité au fonds de réserve général d'immobilisation des services d'installation de production d'électricité									50 000	
Remboursement du principal de la dette à long terme		(388 000)	388 000							
Dépense d'amortissement			850 892		41 268		196 787			1 088 947
Total d'ajustements à l'excédent (déficit) de l'année 2013		(316 448)	1 274 498	36	41 268	(52 807)	199 594	350 000	50 000	1 546 141
Excédent (déficit) des fonds pour l'année 2013	4 660	155 949	423 615	(24 031)		45 119	2 807	350 019	50 000	1 008 138

Commission de Services Régionaux 1

Notes complémentaires

au 31 décembre 2013

17 - ÉTAT DES RÉSERVES

	Réserve capital des services de gestion des déchets solides	Réserve capital des services d'installation de production d'électricité	Réserve de fonctionnement des services d'aménagement local	2013
	\$	\$	\$	\$
Actifs				
Encaisse	350 000	50 000	38 276	438 276
Dépôts à terme, 0,40 %, échéant le 27 septembre 2014	475			475
Somme à recevoir du fonds général de fonctionnement	16 251			16 251
Somme à recevoir du fonds de capital général	413 145			413 145
Excédent accumulé	779 871	50 000	38 276	868 147
Revenus				
Transferts du fonds de fonctionnement du service de déchets solides	350 000			350 000
Transfert du fonds de fonctionnement des services d'installation de production d'électricité		50 000		50 000
Intérêts	19			19
	350 019	50 000		400 019
Excédent pour l'année	350 019	50 000		400 019

Résolution du conseil concernant les contributions aux réserves :

Proposé par le membre Allain Desjardins, appuyé de Louis Labrie, de faire l'ouverture d'un nouveau compte de banque en dollars américains à la Banque Royale pour un fond de réserve en capital – Station électrique Bio-Gaz. De faire le transfert du fonds d'opération Banque Royale US, numéro de compte 00774-400-200-2, au montant de 50 000 \$ au nouveau compte de banque ci-haut mentionné qui sera un fonds de réserve en capital : Station électrique Bio-Gaz. De faire le transfert du fonds d'opération Banque Royale US, numéro de compte 00774-400-200-2 au montant de 350 000 \$ au compte de la Banque Royale 00774-400-109-5, fonds de réserve en capital des Services des déchets.

Je certifie que la résolution ci-haut est une copie vraie et exacte de la résolution adoptée à une réunion ordinaire du conseil le 18 décembre 2013.

Nom

Date

Directeur général,

Commission de services régionaux 1

Commission de Services Régionaux 1

Notes complémentaires

au 31 décembre 2013

18 - BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONCILIÉ AU BUDGET SELON LES NORMES DU SECTEUR PUBLIC

	Services généraux	Services collaboratifs et d'aménagement régional	Services de gestion des déchets solides	Services d'aménagement local	Services d'installation de production d'électricité	Amortissement des immobilisations corporelles	Transferts	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus								
Cotisation des membres		45 600		1 280 149				1 325 749
Vente de services			40 000	50 000	103 220			193 220
Frais de déversement			3 155 672					3 155 672
Transferts de fonds propres ou d'autres fonds	223 000						(223 000)	
Excédent d'avant-dernière année			457 158	36			(457 194)	
	223 000	45 600	3 652 830	1 330 185	103 220		(680 194)	4 674 641
Dépenses								
Gouvernance	33 500							33 500
Administration	189 500	44 600	650 570	256 782	31 220		(223 000)	949 672
Services collaboratifs et d'aménagement régional		1 000						1 000
Services de gestion des déchets solides			2 401 860			850 892		3 252 752
Services d'aménagement local				1 053 403		41 268		1 094 671
Installation et production d'électricité					72 000	196 787		268 787
Paiements de la dette à long terme			388 000				(388 000)	
Transfert du fond général au fond de capital				20 000			(20 000)	
Transfert du fond de déchet au fond de capital			184 500				(184 500)	
Transfert du fond de déchet au fond de réserve d'immobilisations			17 900				(17 900)	
Transfert du fond de déchet au fond de réserve général			10 000				(10 000)	
	223 000	45 600	3 652 830	1 330 185	103 220	1 088 947	(843 400)	5 600 382
						(1 088 947)	163 206	(925 741)

Commission de Services Régionaux 1

Annexes

pour l'exercice initial de douze mois terminé le 31 décembre 2013

	2013	
	Budget (non audité) \$	Réal \$
COTISATION DES MEMBRES		
Services collaboratifs et d'aménagement régional	45 600	45 600
Services d'aménagement local	1 280 149	1 290 421
	<u>1 325 749</u>	<u>1 336 021</u>
VENTE DE SERVICES		
Services d'aménagement local	50 000	33 075
Services de gestion des déchets solides	40 000	28 123
Services d'installation de production d'électricité	103 220	241 059
	<u>193 220</u>	<u>302 257</u>
FRAIS DE DÉVERSEMENTS		
Frais aux usagers	2 970 672	2 834 164
Recouvrement	160 000	155 442
Construction et démolition	25 000	19 921
	<u>3 155 672</u>	<u>3 009 527</u>

Commission de Services Régionaux 1

Annexes

pour l'exercice initial de douze mois terminé le 31 décembre 2013

	2013	
	Budget (non audité)	Réel
	\$	\$
SERVICES GÉNÉRAUX		
Gouvernance		
Membres du conseil		
Honoraires	18 000	1 150
Déplacements	8 000	9 046
Formation	1 500	954
Autres	6 000	22 993
	<u>33 500</u>	<u>34 143</u>
Administration		
Direction général		
Salaires et charges sociales	132 000	161 929
Déplacements	11 000	10 406
Formation	1 000	763
	<u>144 000</u>	<u>173 098</u>
Autres services administratifs		
Publicité	7 500	341
Matériel et fournitures diverses		3 147
Télécommunications	2 000	8 731
Impression et photocopies	6 000	1 791
Implantation - dépenses	30 000	24 980
Honoraires professionnels		5 406
Matériel informatique et logiciel		602
Charges locatives		6 408
	<u>45 500</u>	<u>51 406</u>
	<u>223 000</u>	<u>258 647</u>

Commission de Services Régionaux 1

Annexes

pour l'exercice initial de douze mois terminé le 31 décembre 2013

	2013	
	Budget (non audité)	Réel
	\$	\$
SERVICES D'AMÉNAGEMENT LOCAL		
Administration		
Matériel et fournitures diverses	2 650	3 222
Impression et photocopies	10 000	5 899
Télécommunications	15 000	19 001
Charges locatives et conciergerie	117 192	111 362
Services juridiques	1 000	
Publicité		226
Assurances	27 000	57 573
Honoraires professionnels	2 200	17 486
Frais d'association		1 034
Autres	14 840	14 451
	<u>189 882</u>	<u>230 254</u>
Services d'aménagement		
Salaires et charges sociales	628 298	663 374
Déplacements	8 000	14 935
Formation	4 000	1 375
Cartes et documentation	500	
Fonctionnement et application Sig et Planet	1 000	1 273
Comité consultatif d'urbanisme	7 000	9 620
Autres	10 000	9 899
	<u>658 798</u>	<u>700 476</u>
Services d'inspection		
Salaires et charges sociales	371 375	325 754
Déplacements		30 442
Formation	5 000	2 834
Publicité	1 000	
Cartes et documentation	500	
Fonctionnement et application Planet et Sig	1 000	723
Comité consultatif d'urbanisme	7 000	
Autres	6 230	374
	<u>392 105</u>	<u>360 127</u>
Services financiers		
Frais bancaires	2 500	
Amortissement des immobilisations corporelles	41 268	41 268
	<u>43 768</u>	<u>41 268</u>
	<u>1 284 553</u>	<u>1 332 125</u>

Commission de Services Régionaux 1

Annexes

pour l'exercice initial de douze mois terminé le 31 décembre 2013

	Budget (non audité) \$	2013 Réel \$
GESTION DES DÉCHETS SOLIDES		
Administration		
Salaires et charges sociales	267 020	360 234
Déplacements	42 500	28 481
Formation	12 500	2 773
Assurance groupe	35 120	69 713
Fonds de pension	53 180	45 411
Fournitures de bureau	11 000	5 610
Impression et photocopies	6 950	3 635
Télécommunications	25 000	22 094
Honoraires professionnels	65 000	96 551
Équipement	15 000	26 587
Publicité	45 000	11 483
Déplacements et hébergement	5 000	293
Projets spéciaux		22 544
Cellules		1 376
Traitement de l'eau		3 464
Entretien et réparations		2 931
Escompte débenture		3 786
Amortissement des immobilisations corporelles	850 892	850 892
Autres	2 500	2 135
Dépenses de clôture et postérieures à la clôture	138 200	133 537
	<u>1 574 862</u>	<u>1 693 530</u>
Opérations		
Station et immeuble		
Salaires et charges sociales	112 600	153 815
Énergie	72 500	59 943
Assurances	75 000	91 136
Impôt fonciers	44 000	43 945
Chauffage	2 500	606
Entretien et réparations	245 000	136 456
	<u>551 600</u>	<u>485 901</u>
Machines et matériel		
Location	5 000	67
Carburant	180 000	186 650
Fournitures	60 000	2 409
	<u>245 000</u>	<u>189 126</u>
Opérations d'enfouissement		
Salaires et charges sociales	789 400	557 108
Gestion des lixiviats et de l'envasement	125 000	107 308
Services techniques	75 000	40 316
	<u>989 400</u>	<u>704 732</u>

Commission de Services Régionaux 1

Annexes

pour l'exercice initial de douze mois terminé le 31 décembre 2013

	2013	
	Budget (non audité)	Réel
	\$	\$
Poste de pesage		
Salaires et charges sociales	41 330	53 423
Réacheminement des déchets		
Salaires et charges sociales	72 350	62 401
Recyclage	168 500	157 264
	<u>240 850</u>	<u>219 665</u>
Programme de compostage		
Site de démonstration	1 500	
Achat de composteurs	10 000	2 619
Autres	1 000	
	<u>12 500</u>	<u>2 619</u>
Déchets ménagers dangereux		
Projets spéciaux	110 000	70 197
	<u>2 080 680</u>	<u>1 655 466</u>
Services financiers		
Opération en cours	12 500	21 785
Intérêts sur l'emprunt bancaire pour les projets d'immobilisations corporelles	45 000	21 686
Frais bancaires		16 758
Perte de change		94 231
	<u>57 500</u>	<u>154 460</u>
	<u>3 823 042</u>	<u>3 573 653</u>
INSTALLATION DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ	\$	\$
Opérations		
Salaires et charges sociales	27 000	27 649
Entretien et réparations	45 000	62 046
Honoraires professionnels		20 443
Télécommunications		605
Électricité centrale		3 179
Fournitures et frais de bureau		1 118
Location d'équipement		47
Déplacement		96
Amortissement des immobilisations corporelles	196 787	196 787
	<u>268 787</u>	<u>311 970</u>